



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du CSAL n° 6 du 21 novembre 2023

début 9h30

- 1) Approbation du PV du CSAL n° 4 du 20/06/2023 (pour avis) ;
- 2) Approbation du PV du CSAL n° 4 seconde convocation du 29/06/2023 (pour avis) ;
- 3) Ponts naturels 2024 (pour avis) ;

Deux ponts possibles pour 2024 à savoir le vendredi 10 mai 2024 et le vendredi 16 août 2024.

Seule la seconde date a été retenue par notre DDFIP au motif de l'application des consignes de notre Directeur Général. Toujours bon élève contrairement à d'autres départements qui sont passés outre les recommandations.

Il nous a été proposé de donner notre avis que sur la proposition de la DDFIP soit le 16 août 2024.

Devant cette situation qui réduit encore les possibilités de ponts (alors que le problème ne se posait pas antérieurement), nos représentants se sont **abstenus** lors du vote.

- 4) Bilan du nouveau réseau de proximité (pour information) ;

Pour entretenir la confusion entre notre analyse et l'action de la DG, la DDFIP nous a parlé d'un bilan sur la mise en place du NRP, et non pas de ses réels impacts .

Nos représentants attendaient un bilan digne de ce nom, et non des évidences sur les mises en place des nouvelles structures.

Pour cela, nous vous invitons à lire notre déclaration liminaire ci jointe.

Pour conclure, nous avons eu un bilan comptable comprenant : nombre et nature d'accueil réalisés, dépenses engagées pour la réalisation des projets et accompagnement des agents. Rien sur les conditions de vie au travail (organisation du travail, espace de travail (concentration), télétravail, transmission des savoirs, pertes de repères), sur l'impact social dans les communes où étaient implantés les services restructurés ou fermés (commerces), sur l'impact environnemental (mobilité forcée (déplacement), pollution liée aux process informatiques), et sur la vie personnelle des agents.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

5) Point sur les réalisations du budget participatif 2023 (pour information) :

Conformément à la note de service PPR-BIL-001-2003 du 09 janvier 2023, un budget de 20000 € a été réservé sur les crédits de la dotation globale de fonctionnement de la DDFIP de la Sarthe pour la réalisation d'actions au titre du budget participatif.

Lors d'un comité de sélection composé d'agents volontaires et membres de la direction du 30 mars 2023, 62 idées / projets ont fait l'objet d'un examen ; 33 idées / projets ont été retenus et ventilés sur 10 sites pour un montant global de dépenses prévisionnelles s'élevant à 17000 €.

Le détail des projets est à votre disposition. Ce sont des projets se rapportant principalement à de la végétalisation de locaux, de la décoration, du mobilier, de l'aménagement de coins repas, et à l'installation d'abri à vélo.

6) Bilan 2022 du télétravail (pour information) :

Le télétravail connaît un essor indéniable du fait de la diffusion des technologies : on ne va plus chercher le travail mais le travail arrive à nous par tous les « robinets de l'information », du fait du NRP bien aidé par la crise sanitaire covid.

Au 31 décembre 2022, 50 973 agents de la **DGFIP** bénéficient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail réparties entre les catégories A+ (10,9%), A (23,8%), B (43,4%) et C (21,9%).

Au 31 décembre 2022, 313 agents de la **DDFIP** Sarthe bénéficient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail réparties entre les catégories A+ (9,9%), A (20,8%), B (47,3%) et C (22%), des chiffres sensiblement identiques aux chiffres nationaux.

Pour rappel, 2 jours de présence dans les services par semaine sont obligatoires. Toutefois, il existe une possibilité de mensualisation de ces jours de présence.

Par principe et dans le souci de défendre les personnels, FO n'est pas hostile au télétravail. Pour autant, nous devons rester prudents quant aux conditions de sa généralisation. Car il ne faut pas occulter certains travers de ce dispositif : le télétravail à domicile, c'est un peu « payer pour travailler ».

Concernant les motivations invoquées par les agents souhaitant télétravailler, pour 23 % d'entre eux le but est d'améliorer leur concentration sur des travaux d'expertise, pour 11 % améliorer la qualité de leur travail.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

C'est pourquoi le Syndicat reste très prudent dans l'appréciation de ce dispositif car il ne faut pas être naïf : l'administration a toujours eu tendance à répondre aux revendications des personnels dès lors qu'elle y trouvait un intérêt substantiel en matière budgétaire.

En l'état actuel, nous attendons toujours le protocole « Télétravail ».

7) Questions diverses.

- Le plan départemental de transition énergétique est en cours d'élaboration. 13 axes au minimum sur les 40 actions nationales seront retenus .

Ce plan sera bientôt mis à disposition.

Une campagne de formation et de sensibilisation sera mise en place par la DDFIP portant sur les problèmes de transition .

Nos représentants ont fait remarquer qu'il fallait comme toujours préserver et respecter les libertés individuelles compatibles à l'intérêt collectif au sein de la société même si, pour rappel , l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

- La liste d'aptitude de B en A est différée.

- L'affectation des inspecteurs stagiaires sera connue cette semaine (5 arrivées en Sarthe)
Une attention particulière est portée sur un enjambement possible sur les postes.

Fin 12 h 30

Vos représentants en CSAL :

Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans

Anne PUJOL , SGC L2MA Le Mans

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>